

REPORTING ARTICLE 173 DE LA LOI TRANSITION ENERGETIQUE ET CROISSANCE VERTE ET ARTICLE D.533-16-1 DU COMOFI AU TITRE DE L'EXERCICE 2017.

I - Présentation générale du Groupe AGRICA et des fondements de sa démarche ISR

1. Rappel contextuel et historique

Le Groupe AGRICA, organisme de protection sociale paritaire au service des entreprises et des salariés du monde agricole, a adopté dès 2008 une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Les fondements de la démarche

L'ISR porte les valeurs paritaires et sociales validées par nos administrateurs et chères à notre monde affinitaire.

Il souligne ainsi notre attachement à préserver les liens historiques et privilégiés avec notre secteur professionnel.

Le socle de notre approche repose sur notre engagement et notre capacité à nous inscrire activement dans un environnement en évolution constante.

Notre démarche ISR s'intègre dans une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dont les principes constituent l'ADN du Groupe AGRICA.

Le cadre de la démarche

La démarche militante du Groupe impacte la quasi-totalité de ses placements financiers. Elle rend naturelle son adhésion aux contraintes réglementaires sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et ce dans le respect des conventions et recommandations opposables (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Conventions fondamentales de l'OIT, Recommandations de l'OCDE etc.).

AGRICA est également engagé dans la signature des Principes d'Investissements Responsables des Nations Unies (UN PRI).

Le déploiement de la démarche ISR s'exerce dans le cadre des dispositions et/ou directives des autorités de contrôle suivantes :

de l'ACPR
de l'AMF
de l'ESMA

Le référencement et le suivi du déploiement de la politique ISR est pris en charge par Agrica Epargne - filiale à 100% des Institutions de prévoyance du Groupe - agissant en tant que prestataire de services.

Nos valeurs

La démarche ISR s'inscrit dans la continuité de notre Charte de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), adoptée en 2006. Elle intègre et respecte les valeurs de notre Groupe :

1. **Paritarisme** : les représentants des entreprises et des salariés agricoles composent à parts égales les instances de décision des institutions du Groupe.
2. **Engagement durable** : le Groupe AGRICA s'engage sur le long terme auprès de ses clients, en les accompagnant et en les protégeant contre les aléas de la vie personnelle et professionnelle à travers notamment une garantie de continuité d'un revenu.
3. **Solidarité** : le Groupe AGRICA s'inscrit dans le pacte intergénérationnel de la retraite par répartition, la mutualisation des risques et l'ajustement des coûts grâce aux accords collectifs, et ses activités sociales qui soutiennent les salariés et leur famille dans les difficultés.
4. **Responsabilité** : les orientations stratégiques du Groupe intègrent des préoccupations environnementales, sociales et sociétales à travers sa politique RSE et d'investisseur responsable.

Investisseur de long terme, nous estimons que la capacité des entreprises à appréhender les enjeux ESG et climatiques représente un levier de création de valeur durable.

2. Portage de la démarche ISR et participation à des initiatives de place

Portée par les instances dirigeantes du Groupe, notre stratégie d'investissement, formalisée en 2018 dans une Charte, nous permet de réaffirmer les valeurs et les engagements du Groupe en y associant continuellement nos parties prenantes.

Sensibilisés à travers différentes initiatives, formations, conférences, trophées ... nos parties prenantes, collaborateurs, clients, bénéficiaires, prestataires et sociétés de gestion sont invités à prendre une part active à la démarche ISR du Groupe.

Enfin, le Groupe AGRICA entend rappeler son engagement auprès de ses clients et des acteurs de place en diffusant cette Charte et en participant activement aux initiatives qui favorisent la diffusion de bonnes pratiques.

Le Groupe AGRICA est :

- Engagé dans la signature des Principes pour l'Investissement Responsable de l'Onu (UN PRI), et ce afin de s'inscrire dans une démarche de transparence et de reporting régulier sur l'intégration des facteurs ESG et climatiques dans ses investissements.

- Membre de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2I), dont l'un des objectifs est de définir et normer les meilleures pratiques pour les investisseurs institutionnels sur les techniques de gestion, les marchés, et les instruments financiers. (<http://www.af2i.org/investisseurs-institutionnels/af2i-af2i.html>)
- Membre actif de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et siège au comité d'investissement (<http://www.afg.asso.fr/index.php/fr/isr/presentation>)
- Pilote du groupe de travail ISR de l'AGIRC ARCCO, organismes de régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé

Par ailleurs la démarche active du Groupe est reconnue à travers différentes initiatives :

- Dès 2009, le Groupe a reçu le prix de l'investisseur responsable.
- Il a également reçu le Label « Transparence de la gestion financière » en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. Cette reconnaissance créée par le site www.intitinvest.com, récompense le Groupe pour la qualité de sa communication financière.
- Enfin, il a aussi été récompensé par l'Argus de l'innovation mutualiste et paritaire en 2010 et l'Argus d'or en 2011 pour ses initiatives en matière de développement durable, innovation managériale et management des ressources humaines.

3. Description de la démarche ISR

Notre approche ISR est inclusive et pragmatique, fondée sur les meilleures pratiques sectorielles, et tient compte des enjeux de responsabilité sociétale actuels et futurs en accord avec nos valeurs.

Ainsi, le Groupe AGRICA, s'engage à ce que progressivement ses investissements réalisés, pour toutes les classes d'actifs :

1. **Intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs stratégies et activités,**
2. **Affichent un niveau de garantie suffisant de maîtrise des risques ESG.** Une attention particulière est portée aux entreprises contrevenant de manière sérieuse et répétée aux normes ou conventions internationales et qui ne rapportent pas suffisamment sur les mesures de remédiation adoptées pour réparer les dommages causés et prévenir les risques liés à leur activité.
3. **Respectent les conventions d'Oslo (1997) et d'Ottawa (2008) interdisant la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et armes à sous munitions.**
4. **Ne soient pas impliquées dans des activités présentant des risques majeurs en termes de santé publique.**
5. **Tiennent compte des défis climatiques en cherchant à minimiser leur empreinte carbone et en adoptant une stratégie de transition vers une économie bas carbone.**

100 % des investissements en valeurs mobilières en gestion dédiée et sous mandats, sont évalués sur des critères ESG et Climat.

Le Groupe AGRICA entend également jouer un rôle proactif dans la prise en compte des enjeux ESG et climatique pour les investissements opérés à travers des fonds ouverts. Cette démarche ESG se base sur une approche intégrée, directement déployée auprès des gestionnaires.

Dans ce contexte, il était donc naturel pour le groupe AGRICA de rendre compte de sa stratégie ESG et Climat

II - La démarche ISR du Groupe AGRICA : une sélection de valeurs rigoureuse basée sur une approche « best in class » et une attention croissante portée aux défis climatiques et de transition énergétique

1. La démarche ISR d'AGRICA depuis 2008, un choix découlant de l'ADN du groupe

La démarche d'investissement socialement responsable (ISR) du Groupe AGRICA définie dès 2008, reflète les valeurs phares du Groupe : paritarisme, engagement durable, solidarité, responsabilité. C'est une démarche stable et permanente, qui a permis de suivre l'évolution de nos investissements et de dialoguer avec nos sociétés de gestion.

Précurseur dans sa démarche, le Groupe AGRICA souhaitait que sa démarche soit fiable, dynamique, rigoureuse, opposable et qu'elle soit strictement respectueuse des Traités Internationaux, Conventions, Recommandations ou Principes directeurs des institutions internationales ou supranationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'OCDE ou l'Union Européenne.

Par l'intermédiaire de sa filiale Agrica Epargne et avec l'appui de l'agence VIGEO EIRIS, Groupe AGRICA a ainsi défini ses propres critères de sélection des valeurs investies, réparties sur cinq domaines, que sont :

- **Les Droits humains :**

Ce domaine couvre le respect des droits humains fondamentaux tels que définis par les conventions internationales et traités et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises. Il couvre également le respect des droits fondamentaux des travailleurs tels que reconnus par les conventions de l'OIT tels que la liberté syndicale, le droit de négociation collective et la non-discrimination sur le lieu de travail, et la promotion et l'égalité des chances.

- **Les Comportements sur les marchés, clients-fournisseurs :**

Ce domaine prend en compte des critères liés aux relations et à la défense des intérêts des clients et consommateurs à travers des critères d'évaluation portant sur la sécurité des produits, ou l'information des clients. Il tient également compte des relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants, et de l'intégration par ces derniers des facteurs sociaux et environnementaux. Enfin, il traite aussi de l'éthique des affaires, notamment des démarches de prévention et de lutte contre la corruption.

- **Les Ressources humaines :**

Dans ce domaine sont évaluées la promotion et l'effectivité du dialogue social et la représentativité des salariés, la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité, la qualité du système de rémunération, l'amélioration des systèmes de santé et de sécurité, ou encore la gestion maîtrisée des restructurations.

- **Environnement :**

Les critères sous revue dans ce domaine portent sur la définition de la stratégie environnementale et l'éco conception, la maîtrise des impacts sur l'eau et sur l'air, la maîtrise des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes et la maîtrise des impacts liés à l'utilisation et l'élimination des produits.

- **Engagement sociétal :**

Dans ce domaine, c'est principalement l'engagement des entreprises en faveur du développement économique et social de leur territoire d'implantation qui est évalué.

Outre ces critères, le Groupe AGRICA, par l'intermédiaire de sa filiale Agrica Epargne, qui est chargée du suivi du déploiement de la démarche ISR, se montre vigilant et assure un suivi constant des controverses et alertes dont les valeurs investies font l'objet.

2.Périmètre d'application

Aujourd'hui, plus de **87%** des actifs du Groupe AGRICA sont couverts par la démarche ISR

Sur 7 milliards des placements long terme gérés en valeurs mobilières par le Groupe au 31/12/2017, 6.1 milliards le sont dans une démarche responsable.

Cette démarche intégrée s'appuie sur le pôle d'expertise constitué au sein d'Agrica Epargne :

- Une équipe interne formée,
- La recherche indépendante, ESG et Climat, de l'Agence Vigeo Eiris
- Un univers de 3 500 valeurs, cotées en Europe, en Amérique du Nord et en Asie Pacifique.

Cette approche qui n'exclue aucun secteur d'activité, tient compte des enjeux sectoriels les plus saillants, et des meilleures pratiques au sein de chaque secteur (approche « best in class »). Elle s'appuie sur un choix de critères définis par le Groupe AGRICA depuis près de 10 ans, fruit des convictions du Groupe pour défendre les intérêts et attentes de ses parties prenantes.

Ainsi, sont intégrés dans les contraintes de gestion :

- 80% de leurs placements doivent concerner les valeurs éligibles ;
- 20% maximum concernent les valeurs sous surveillance et non notées ;

3. Analyse des résultats de l'étude sur la performance ESG du portefeuille du groupe AGRICA

Dans un souci de transparence, le Groupe AGRICA par l'intermédiaire de sa filiale Agrica Epargne a mandaté l'agence VIGEO EIRIS, agence indépendante d'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de procéder à une étude externe de la performance ESG de son portefeuille au 31/12/2017.

L'objectif de cette étude était de mesurer la performance du portefeuille du Groupe AGRICA et le respect de sa démarche d'investissement.

Les résultats de cet étude ont démontré que :

- La performance des portefeuilles du Groupe AGRICA est « robuste », selon l'échelle de notation de Vigeo Eiris. Cette performance, qui découle de l'application de nos critères de sélection, est supérieure de plus de 10% à celle de l'indice de référence.
- Les entreprises en portefeuille sont globalement attentives aux enjeux ESG, notamment sur les aspects sociaux et en ce qui concerne leur stratégie environnementale

4. Pratiques de votes / Dialogue

Dans le cadre de la gestion d'un fonds dédié au Groupe, nous exerçons notre droit de vote aux assemblées générales pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. De même nous engageons un dialogue avec les sociétés qui gèrent nos fonds pour promouvoir les meilleures pratiques de responsabilité sociale et de protection de l'environnement.

- **La politique de vote accorde une grande importance aux principes de bonne gouvernance.**

En effet les grands principes et les points de vigilance de la politique de vote sont les suivants :

- Permanence et continuité des comptes annuels
- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- Equilibre des pouvoirs entre les organes de direction et nomination des administrateurs
- Vigilance sur la politique de rémunération des dirigeants

Dans le cadre de la multi-gestion, le droit de vote est exercé par la société en charge de la gestion de l'OPC concerné, et ce selon la politique de vote établie par cette dernière.

- **La politique de dialogue pour promouvoir les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.**

Par le dialogue avec les sociétés gestionnaire de nos fonds et ce notamment dans le cadre d'un questionnaire que nous leur adressons nous regardons et analysons comment ces sociétés intègrent les critères ESG. Ce dialogue contribue à promouvoir les enjeux environnementaux et sociaux auprès des sociétés de gestion qui gèrent nos fonds.

5. Autre démarche ESG :

Private equity : La publication des rapports ESG par les sociétés de gestion des fonds est un des critères identifiés dans le processus de sélection de ces fonds.

De plus, cette classe d'actifs permet au Groupe AGRICA d'investir, dans le respect du principe de la personne prudente, selon des thèmes auxquels le Groupe AGRICA est particulièrement sensible :

- Secteurs Agricole et péri-Agricole
- Santé
- Silver économie

Forêts : La gestion de nos forêts s'effectue dans le cadre de la certification PEFC dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable des forêts.

Immobilier : Dans un souci d'efficacité énergétique et environnementale de nos immeubles nous signons avec nos locataires tertiaires des chartes environnementales.

En outre, nous déployons dans nos immeubles une politique de travaux visant à améliorer la maîtrise des énergies.

6. Zoom sur les risques liés au changement climatique

La prise en compte des critères environnementaux (transition énergétique, changement climatique, etc.) dans la notation des entreprises a été retenue par le Groupe AGRICA depuis l'origine de la démarche en 2008.

Aujourd'hui, Groupe AGRICA par l'intermédiaire de sa filiale Agrica Epargne a fait le choix de procéder à la mesure de l'empreinte carbone et de la performance de transition énergétique de ses investissements. C'est dans ce cadre qu'Agrica Epargne a sollicité VIGEO EIRIS, agence spécialisée dans la gestion des risques ESG et climatiques pour mener une étude externe.

Les résultats de cette étude ont démontré :

- Une empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille du Groupe AGRICA¹ jugée 'intense', obtenant un grade 'D' sur l'échelle de Vigeo Eiris (qui va de A (modérée) à D (intense)). Cela représente donc un point de vigilance et un levier d'amélioration pour les actions à venir. Il convient néanmoins de noter que tant les émissions financées totales² du Portefeuille AGRICA que les émissions financées par million d'euros investis³ sont inférieures de plus de 40% à celle de l'indice de référence. L'intensité carbone par vente du portefeuille⁴ est, elle aussi, inférieure de plus de 1% à celle de l'indice de référence.
- En ce qui concerne la stratégie de transition énergétique des entreprises en portefeuille, l'étude démontre que ces dernières affichent un meilleur score que les entreprises présentes dans l'indice de référence, reflétant ainsi une plus grande maturité sur les enjeux liés aux impacts du changement climatique et à la nécessité d'accompagner la transition vers un scénario de réchauffement planétaire en deçà de 2 degrés. Ce résultat est dû en partie à une bonne allocation sectorielle des valeurs investies.
- Enfin, 18,1% des investissements d'AGRICA portent sur des entreprises offrant des biens et services verts, contre 8,5% pour le benchmark de référence.

¹ Les « émissions financées totales » d'un portefeuille correspondent à la somme des émissions carbone des émetteurs du portefeuille basée sur la part investie par l'investisseur.

² Les « émissions financées totales » d'un portefeuille correspondent à la somme des émissions carbone des émetteurs du portefeuille basée sur la part investie par l'investisseur.

³ Les « émissions financées par million investi » correspondent au total des financées normalisé par la valeur du portefeuille

⁴ Selon la méthodologie de Vigeo Eiris, l'« intensité carbone par vente » représente le volume des émissions par million de ventes générées par les composants du portefeuille pondérés par leur poids dans le portefeuille.

III - Prospective : actions en cours et à venir

1. Axes de progrès

- L'empreinte carbone du portefeuille AGRICA demeure un point de vigilance, tout comme les investissements dans le charbon et les énergies fossiles.
- Définie il y a plus de 10 ans à partir des valeurs du Groupe, la stratégie ISR doit désormais s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires (Loi Transition Energétique) et à de nouveaux enjeux tout en préservant les intérêts du monde agricole et en défendant ses valeurs de dialogue et de solidarité.

2. Actions à venir

Après 10 ans, le Groupe AGRICA a fait le choix de réaffirmer ses engagements et d'apporter un nouvel élan à sa démarche ESG en :

- S'engageant dans la signature des Principes d'Investissements Responsables de Nations Unies en juillet 2018
- Mettant à jour sa démarche d'investissements responsables à la lumière des nouveaux enjeux apparus ces dernières années, notamment sur les questions liées à la gouvernance, aux questions sociétales, aux impacts du changement climatique sur l'économie et la société, y compris dans le monde agricole, et à la nécessité d'accompagner la transition énergétique vers une économie bas carbone.
- Formalisant ses engagements dans une Charte d'investissement responsable.
- Privilégiant les investissements immobiliers sur des actifs labellisés développement durable comme HQE, LEED ou BREEAM ou en réalisant des travaux correspondants permettant cette labélisation.
- S'engageant dans la signature de la charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaire.

Le développement durable est au cœur du projet du Groupe AGRICA, qui réitère son attachement à un modèle de développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.